



LE CONSEIL ONTARIEN
DE LA QUALITÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

**RAPPORT ANNUEL
2008-2009**

RAPPORT ANNUEL 2008-2009

PROFIL

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur est un organisme indépendant du gouvernement de l'Ontario qui a pour mission de promouvoir l'amélioration permanente du système d'enseignement postsecondaire de la province. Le Conseil a été créé par la Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. Son mandat consiste à mener des recherches indépendantes, à évaluer le système d'enseignement postsecondaire et à formuler des recommandations stratégiques à l'intention du ministre de la Formation et des Collèges et Universités, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Ontario, l'accès à celui-ci et la reddition de comptes.

TABLE DES MATIÈRES

- 2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
- 4 EXÉCUTER NOTRE STRATÉGIE DE RECHERCHE
- 7 DÉCOUVRIR ET PARTAGER LE SAVOIR
- 10 RENFORCER NOTRE INFRASTRUCTURE
- 11 APERÇU POUR 2009-2010
- 12 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET OFFICIERS
DU CONSEIL
- 16 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
- 17 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En créant le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil »), le gouvernement voulait que l'enseignement supérieur et les politiques mises en place pour l'appuyer soient fondés sur les meilleures données et analyses que peut aujourd'hui produire l'éducation. J'ai le plaisir de déclarer que le Conseil s'est engagé sans réserve à mener à bien ce mandat.

Mise en œuvre de notre stratégie de recherche

L'an dernier, nous avons évalué le secteur de l'enseignement postsecondaire en fonction de quatre grands thèmes : l'accessibilité, la qualité de l'apprentissage, la reddition de comptes et la structure du système. Nous avons publié le *Rapport d'étude et programme de recherche – deuxième publication annuelle* en février 2009. Dans ce rapport, nous exprimions pour chaque thème des attentes que nous jugions raisonnables pour le système et, en nous appuyant sur les éléments probants les plus pertinents disponibles, faisons le point sur la situation du secteur par rapport à ces attentes. Dans certains cas notre évaluation est, par la force des choses, provisoire; nous pourrions améliorer notre jugement sur ces points dans les années à venir, lorsque nous disposerons d'une meilleure information.

Nous avons en tout rédigé et publié 11 documents commandés, et d'autres sont à venir dans les prochains mois. Nous avons également commencé à conseiller le ministre de la Formation et des Collèges et Universités sur des questions comme les ententes pluriannuelles de reddition de comptes, la garantie d'accès aux études et l'enseignement polytechnique. Tous nos avis seront rendus publics en temps voulu.

Par ailleurs, nous avons organisé un certain nombre de séminaires, d'ateliers et de conférences sur des sujets

comme l'enseignement et l'apprentissage, les services aux étudiantes et aux étudiants ou le taux de fréquentation des Autochtones; ces initiatives ont attiré de nombreux collègues intéressés de collèges et d'universités.

Gouvernance et planification stratégique

J'ai eu le plaisir de continuer à travailler avec un excellent conseil d'administration : Norie Campbell, Gisèle Chrétien, Navin Dave, Catherine Henderson et David Marshall. Philip Steenkamp a démissionné du conseil d'administration à la fin de son mandat de sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités, ce qui nous a donné le plaisir d'accueillir la nouvelle sous-ministre Deborah Newman. L'expérience et le discernement de ces collègues ont été des facteurs essentiels dans la conduite du développement et du fonctionnement du Conseil.

En mars, nous avons confirmé les orientations du Conseil pour les trois prochaines années, lors de la deuxième réunion annuelle de planification stratégique du conseil d'administration. Nous continuerons de développer notre programme de recherche, qui est structuré autour de cinq questions :

- » la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire et le niveau de scolarité,

- » l'accessibilité,
- » la qualité de l'enseignement,
- » la structure du système et la question de l'offre dans l'enseignement postsecondaire, et
- » la reddition de comptes.

Le Conseil compte mettre en œuvre un programme de communications de plus en plus actif à mesure que le nombre de ses publications de recherche grandira, de sorte que le gouvernement ait connaissance de leurs conclusions et de leurs implications stratégiques et que les intervenants puissent agir à partir de ces éléments. Le Conseil continuera en outre de travailler en partenariat avec le ministère, pour veiller à ce que les questions politiques urgentes puissent s'appuyer sur les meilleures données possibles.

Le mot de la fin...

Tout au long de son histoire, le système d'enseignement supérieur de l'Ontario a fait la preuve de sa capacité à s'adapter à l'évolution des besoins des étudiantes et étudiants et de la société. L'histoire de cette adaptation – au cours des décennies pendant lesquelles l'ensemble du secteur public a dû relever des défis pour offrir des services toujours meilleurs à une population croissante malgré des ressources limitées – rend hommage au corps professoral, au personnel et aux administratrices et administrateurs des collèges et des universités, ainsi qu'au gouvernement, qui en est le plus important partenaire et fournisseur. Le Conseil est à la fois fier et heureux de contribuer à améliorer encore ce qui est déjà un bon système.

L'HONORABLE FRANK IACOBUCCI, C.C., c.r.

Président, Conseil ontarien de la qualité
de l'enseignement supérieur



EXÉCUTER NOTRE STRATÉGIE DE RECHERCHE

Cette année a été la première année complète d'activités de recherche du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil »). Il a dès lors été nécessaire d'établir des bases pour les recherches futures; le Conseil s'est donc efforcé de bien comprendre l'environnement de l'enseignement postsecondaire (EPS) en Ontario. En prenant pour guide le programme de recherche exposé dans le *Rapport d'étude et programme de recherche 2007*, il s'est attaché à parfaire sa connaissance de quatre domaines clés : l'accès, la qualité, la reddition de comptes et la structure du système.

Au total, quelque 19 projets sur l'accessibilité ont été lancés, pour une valeur de 1 374 000 \$; six projets, valués à 161 000 \$, ont été commandés avec pour objet d'étudier différents instruments de sondage et jeux de données pouvant être utilisés pour apprécier la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire par les étudiantes et étudiants et leur satisfaction à l'égard de cet enseignement; six rapports, évalués à 1 044 000 \$, ont été commandés pour étudier la qualité de l'apprentissage, y compris la participation des étudiantes et étudiants et les stratégies d'enseignement et d'apprentissage ayant réussi.

Le Conseil a étudié des questions relatives à l'enseignement et à l'apprentissage grâce à des projets comme *Étude de recherche sur un réseau d'échange des connaissances pour un enseignement exemplaire dans le secteur de l'enseignement*; *Évaluations des cours : recherche, modèles et tendances*; et *Le lien de l'enseignement et de la recherche : données probantes et observations tirées de publications*. Pour approfondir ce thème, le Conseil a organisé le colloque Taking Stock : A Symposium on Teaching and Learning Research in Higher Education (symposium sur la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage dans les études supérieures) et en publiera le compte rendu.

Le Conseil a étudié le fonctionnement des établissements en tant que systèmes dans des rapports rendus publics comme *Les écoles polytechniques dans les systèmes*

d'enseignement supérieur : une étude comparative et l'incidence des mesures pour l'Ontario; *Nouvelles chances, nouvelles compétences : élargir l'accès à l'enseignement supérieur en Ontario par une plus grande différenciation des établissements*; *Faire fonctionner la coopération collège-université : l'Ontario dans un contexte national et international*; et *La formation en apprentissage en Ontario : Étude documentaire et pistes de recherche*.

Le Conseil a lancé en 2008-2009 trois projets pluriannuels visant à explorer différents aspects du fonctionnement des établissements et du comportement lié à ces derniers : le *Projet d'intervention de l'Enquête nationale sur la participation étudiante (ENPE)*, dans lequel, en tout, 11 universités ontariennes prennent part à une série d'expériences d'intervention; le *Programme de recherche sur la mobilisation des connaissances pour un enseignement et un apprentissage exemplaires*; et une série d'initiatives visant à évaluer dans 16 universités et collèges différents l'efficacité des services aux étudiantes et étudiants.

En ce qui concerne le comportement des étudiantes et des étudiants, leurs choix et les obstacles qu'ils rencontrent, le Conseil a commencé à constituer une base de référence sur ce que l'on sait de l'accessibilité en Ontario, en publiant *Accessibilité, persévérance scolaire et obstacles à l'enseignement postsecondaire – revue de la documentation et plan de future recherche*; *L'accessibilité*

Les données recueillies semblent montrer clairement que le secteur de l'enseignement postsecondaire ontarien soutient aisément la comparaison avec celui des autres provinces et de nombreux autres pays en ce qui concerne l'accès à un enseignement de qualité. Cette position enviable tient à la réussite qu'ont connue les collèges et les universités de la province sur le plan de la formation et de l'enseignement offerts aux Ontariens et à la capacité qu'a la province d'attirer une population dotée de titres de compétence de niveau postsecondaire d'autres provinces ou d'autres pays.

Cette situation est moins claire lorsque l'on considère le niveau futur de scolarité. L'Ontario semble actuellement atteindre ses objectifs, puisque les trois quarts de la population âgée de 20 à 24 ans possèdent des titres de compétences de niveau postsecondaire ou sont inscrits dans un collège ou une université. Cette proportion concorde avec les prévisions de RHDCC pour la prochaine décennie quant aux compétences requises pour certains emplois. C'est aussi pourquoi l'Ontario est un chef de file parmi les provinces, bien que, rappelons-le, les problèmes concernant les données nous empêchent de la comparer avec d'autres économies avancées.

En ce qui concerne l'accessibilité et les choix des étudiantes et étudiants, nous en savons beaucoup sur la clientèle des établissements d'enseignement postsecondaire, mais relativement peu sur la façon d'atteindre les groupes qui ne les fréquentent pas. Nous savons que les finances sont une variable importante, et nous avons une bonne compréhension de la façon dont les contraintes d'ordre financier fonctionnent et comment, en principe, elles peuvent être surmontées. Nous savons que les variables d'ordre non financier sont aussi des facteurs clés, mais nous en savons peu sur ces dernières. Il est difficile de les séparer des considérations d'ordre financier, et il est difficile de séparer l'ensemble des influences possibles.

L'évaluation de la qualité de l'apprentissage dans l'enseignement postsecondaire en Ontario donne

un portrait de la situation à la fois trompeur et contradictoire. Si l'on considère le financement par personne, les universités ontariennes semblent en retard par rapport aux établissements équivalents des autres provinces et surtout des États-Unis. Il n'est pas possible de comparer les collèges ontariens avec ceux des États-Unis, mais leur financement par personne n'a rien à envier à celui des autres provinces. Cependant, d'autres indicateurs, comme les taux de satisfaction des étudiantes et étudiants et des diplômées et diplômés ou les taux de participation à l'ENPE tracent un portrait différent. Les universités de l'Ontario se comparent avantageusement à celles des autres provinces, mais un peu moins bien à leurs homologues américaines. Encore une fois, de telles comparaisons ne sont pas possibles pour les collèges ontariens; malgré cela, les données d'ordre chronologique relatives à ces établissements n'indiquent pas de tendance négative évidente.

Selon les critères habituels, les mécanismes d'assurance de la qualité de l'Ontario semblent bien répondre aux besoins de la province. Ces mécanismes englobent tous les domaines du secteur de l'éducation postsecondaire, et ceux qui sont en place utilisent généralement des méthodes reconnues ailleurs. Deux questions demeurent cependant. Premièrement, existe-t-il d'autres méthodes permettant d'établir un mécanisme d'assurance de la qualité tout en coûtant moins cher au gouvernement et aux établissements? Deuxièmement, comment savoir si les résultats d'apprentissage visés sont réellement atteints?

L'analyse de l'état des connaissances met en évidence des domaines susceptibles de nécessiter une attention accrue de la part des chercheurs; le Conseil a ainsi déterminé 16 domaines clés devant faire en priorité l'objet d'une étude en 2009-2010. Globalement, ces projets représentent des étapes à venir importantes du programme permanent de recherche du Conseil

(voir la liste complète de ces domaines clés de recherche à la section « Aperçu pour 2009-2010 », plus loin).

DÉCOUVRIR ET PARTAGER LE SAVOIR

Le Conseil adopte une approche inclusive et ouverte pour la recherche comme pour le partage des connaissances.

Travailler en collaboration

En 2008-2009, le Conseil a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à établir des relations solides et efficaces afin d'exploiter la richesse que représente l'expertise existante de la recherche dans le milieu de l'enseignement supérieur.

Le président du Conseil a tenu 33 réunions avec des administrateurs principaux et des membres du corps professoral d'universités et collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Il a par ailleurs rencontré régulièrement des membres d'organismes nationaux et internationaux comparables.

Le groupe consultatif de recherches du Conseil, qui est constitué de représentants des universités et collèges, des associations d'étudiants et de professeurs, des syndicats, ainsi que du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, s'est réuni deux fois au cours de l'année. Les membres du groupe ont convenu qu'il serait souhaitable de se rencontrer plus souvent, aussi a-t-il été décidé que le groupe se réunirait désormais quatre fois par an.

Au cours de l'exercice 2008-2009, l'équipe a donné des présentations au Colloque Canada-R U., à la conférence de l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s, à la conférence du Réseau sur la qualité dans les

universités, à un atelier sur la transformation du système de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario, à l'Association canadienne de planification et de recherches institutionnelles et à la conférence annuelle sur la reddition de comptes de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario.

Elle a également rencontré des représentants de la Commission européenne, de la Chambre de commerce canado-suisse, du consul de Suisse, du conseil de l'enseignement supérieur de Pretoria (Afrique du Sud), du centre d'étude des politiques d'enseignement supérieur de l'Université de Twente à Enschede (Pays-Bas) et du parlement de Victoria à Melbourne (Australie).

Maintenir un dialogue ouvert

Le Conseil a achevé les travaux d'amélioration de son site Web (www.heqco.ca). Le site a été refondu pour permettre aux visiteurs de rechercher, de consulter et de télécharger des propositions et des rapports de recherche, de s'inscrire à des manifestations, de s'abonner à des mises à jour et de prendre part à des forums de discussion. En moyenne, près de 500 utilisateurs anonymes visitent le site Web du Conseil chaque mois pour y consulter les rapports de recherche et les communiqués.

Le corps professoral, les administratrices et administrateurs et les représentants du gouvernement provincial nous ont dit que les ateliers, les conférences et les exposés magistraux constituaient un moyen efficace pour obtenir la participation des personnes intéressées par la qualité, l'accès et la reddition de comptes dans l'enseignement postsecondaire. Pour faciliter l'établissement d'un dialogue constructif sur les questions d'intérêt pour le Conseil et ses intervenants en matière de recherche, différents exposés magistraux, séminaires et ateliers ont été organisés tout au long de l'année. En moyenne, plus de 85 % des participants ont déclaré qu'ils trouvaient ces activités utiles et bien organisées.

- » 25 et 26 avril 2008 – Taking Stock : Symposium on Teaching and Learning Research in Higher Education (symposium sur la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage dans les études supérieures)
- » 2 mai 2008 – Les indicateurs de rendement dans l'enseignement postsecondaire : L'expérience de la Colombie-Britannique, présenté par Walter Sudmant
- » 25 juillet 2008 – Participation autochtone aux études postsecondaires, présenté par George E. Lafond
- » 22 octobre 2008 – Lancement d'un projet d'étude sur les obstacles auxquels se heurtent les étudiants du postsecondaire atteints d'un handicap
- » 25 novembre 2008 – Atelier sur la Transformation du système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario
- » 24 et 25 mars 2009 – Atelier sur les méthodes de recherche consacré au rôle des services aux étudiantes et étudiants dans l'appui à l'accès, à la persévérance scolaire et à la qualité



Rapports publiés

ACCESSIBILITÉ

Ont été publiés en 2008-2009 les rapports suivants :

Accessibilité, persévérance scolaire et obstacles à l'enseignement postsecondaire : revue de la documentation et plan de future recherche – ce rapport donne un aperçu des études actuelles sur l'accès aux systèmes d'enseignement postsecondaire et sur la persévérance scolaire dans ces systèmes.

Subventions financières institutionnelles pour les étudiants et étudiantes en Ontario – ce rapport analyse les types et les montants des aides financières accordées aux étudiantes et étudiants des collèges et universités de l'Ontario.

L'accessibilité au système d'éducation postsecondaire de l'Ontario : Analyse comparative interprovinciale – ce rapport examine les résultats du système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario sur le plan de l'accessibilité et de la fréquentation en s'appuyant sur

une analyse de différentes mesures statistiques de l'accès aux études selon la situation socioéconomique.

QUALITÉ DE L'APPRENTISSAGE

Ont été publiés en 2008-2009 les rapports suivants :

Étude de recherche sur un réseau d'échange des connaissances pour un enseignement exemplaire dans le secteur de l'enseignement supérieur en Ontario – ce rapport explore la manière dont les réseaux d'échange des connaissances pour un enseignement exemplaire peuvent aider le secteur de l'enseignement supérieur de l'Ontario à être un chef de file en définissant, promouvant et mettant en œuvre des pratiques d'enseignement exemplaires.

Le lien de l'enseignement et de la recherche : données probantes et observations tirées de publications – ce document offre une revue générale de la documentation existante au sujet des liens entre l'enseignement et la recherche et formule à l'intention du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur des recommandations relatives aux prochaines étapes et aux futures possibilités de recherche.

REDDITION DE COMPTES

Ont été publiés en 2008-2009 les rapports suivants :

La production d'indicateurs de la qualité institutionnelle dans les universités et les collèges de l'Ontario : Options pour la production, la gestion et l'affichage de données comparatives – ce document évalue les besoins d'information du système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, les types de données comparatives constituant des indicateurs de la qualité actuellement disponibles et la manière dont une architecture commune de données sur l'enseignement supérieur efficace pourrait être conçue.

Évaluations des cours : recherche, modèles et tendance – ce rapport présente la première revue récapitulative de la recherche existante sur l'évaluation des cours par les étudiantes et étudiants d'un point de vue canadien.

STRUCTURE DU SYSTÈME

Ont été publiés en 2008-2009 les rapports suivants :

Les écoles polytechniques dans les systèmes d'enseignement supérieur : Une étude comparative et l'incidence des mesures pour l'Ontario – ce document pose un regard critique sur l'expérience d'autres provinces ou pays sélectionnés dans le domaine de l'enseignement supérieur en ce qui concerne l'enseignement polytechnique, en se fondant sur une étude documentaire portant sur les développements pertinents aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie, en Finlande et au Canada.

La formation en apprentissage en Ontario – Étude documentaire et pistes de recherche – ce rapport donne un bref aperçu de la documentation pertinente en Ontario, au Canada et dans le monde.

Nouvelles chances, nouvelles compétences : élargir l'accès à l'enseignement supérieur en Ontario par une plus grande différenciation des établissements – ce document examine s'il existe des disparités importantes au sein du système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario sur le plan des activités pédagogiques et de recherche, et, le cas échéant, la manière dont il est possible de s'attaquer à ces disparités.

Faire fonctionner la coopération collège-université : l'Ontario dans un contexte national et international – cette étude examine les conditions favorables à l'épanouissement de la coopération entre établissements, le niveau de réussite des partenariats entre collèges et universités en Ontario jusqu'ici et la différence entre les résultats de l'approche ontarienne des relations entre collèges et universités et ceux des provinces ou pays ayant adopté une approche à l'échelle du système d'enseignement pour faciliter le transfert des étudiantes et étudiants.

RENFORCER NOTRE INFRASTRUCTURE

Avec un engagement envers le leadership et la gouvernance responsables et judicieux, le Conseil examine et modifie constamment ses pratiques et politiques de gestion.

Politiques de gouvernance et procédures opérationnelles

Les précédents rapports annuels signalaient que le Conseil avait élaboré des politiques de gouvernance et des procédures opérationnelles adéquates pour administrer ses activités. Cette année, le Conseil a révisé certaines de ces procédures et politiques en fonction de son expérience. Il a également rédigé des politiques visant les secteurs préoccupants émergents comme :

- » les contrats : l'expérience relative aux contrats a fait l'objet d'un examen, à la suite duquel la procédure contractuelle a été révisée. Cette dernière régularise les processus de justification des marchés à source unique, le traitement de la propriété intellectuelle et la publication des rapports des travaux achevés.
- » l'évaluation du risque : le Conseil a déterminé les principaux risques pesant sur ses services opérationnels et a conçu un cadre et une stratégie de gestion du risque prenant en compte la probabilité de concrétisation de certains risques, leur incidence potentielle et les méthodes permettant de l'éviter ou d'y remédier.



APERÇU POUR 2009-2010

Au cours de l'exercice à venir, le Conseil espère continuer à aller de l'avant grâce à de nouveaux projets de recherche et recevoir les conclusions des études actuellement en cours. Dans la troisième publication annuelle de son Rapport d'étude et programme de recherche, qui devrait être publiée à l'automne 2009, le Conseil approfondira son exploration des thèmes définis cette année.

Les 16 domaines de recherche qui sont définis dans le Rapport d'étude et programme de recherche – deuxième publication annuelle demeureront les domaines de recherche prioritaires.

Le budget du Conseil pour l'exercice 2009-2010 enregistrera une chute importante des paiements de transfert en provenance du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Dès lors, les domaines de recherche prioritaires définis dans le Rapport d'étude et programme de recherche – deuxième publication annuelle devront être évalués en fonction des nouvelles réalités budgétaires.

Comme le précisait le Rapport d'étude et programme de recherche – deuxième publication annuelle, les thèmes de recherche suivants sont essentiels pour le Conseil :

1. Extraire des données de sources existantes comme le recensement de 2006, l'Enquête auprès des jeunes en transition, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et l'Enquête auprès des diplômés des collèges ontariens afin de présenter un aperçu empirique complet du taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire et du niveau de scolarité.
2. Acquérir une meilleure compréhension de deux types d'enseignement postsecondaire auxquels on ne prête pas beaucoup d'attention : l'éducation des adultes (éducation permanente) et la formation en apprentissage.
3. Effectuer l'estimation du taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire des membres des groupes généralement sous représentés au moyen d'une enquête ou d'une autre technique.
4. Cerner et évaluer, du point de vue de l'Ontario, les obstacles à l'accès à l'enseignement postsecondaire, en portant une attention particulière aux obstacles de nature non financière.
5. Subventionner les interventions réalisées dans les collèges et les universités dans le but de vérifier l'efficacité relative des politiques visant à éliminer les obstacles nuisant à la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire et à la persévérance scolaire.
6. Mieux comprendre la façon dont les enquêtes sur la participation peuvent servir d'indicateurs des résultats en matière d'apprentissage obtenus dans les collèges et les universités.
7. Évaluer l'efficacité des processus d'assurance de la qualité utilisés par la province de l'Ontario.
8. Subventionner les interventions visant à évaluer des méthodes de remplacement au chapitre de l'enseignement et de l'apprentissage.
9. Trouver des façons de tirer parti des connaissances actuelles sur des pratiques efficaces en matière d'enseignement et d'apprentissage.
10. Évaluer l'efficacité des services offerts aux étudiantes et aux étudiants et cerner les pratiques prometteuses.
11. Évaluer la capacité du système d'enseignement postsecondaire à répondre de façon appropriée aux besoins du marché du travail de la province.
12. Faire un bilan complet des différents cheminements suivis par les étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire et expliquer les raisons pour lesquelles elles ou ils décident de changer de programme d'études, d'établissement d'enseignement ou de secteur.
13. Réaliser une analyse préliminaire des propositions présentées dans le but de résoudre le problème lié à la capacité que connaît la région du grand Toronto.
14. Établir un cadre de reddition de comptes pluriannuel pour le secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario.
15. Analyser en détail les indicateurs de résultats qu'il serait possible d'intégrer dans un cadre de reddition de comptes pluriannuel.
16. Mieux comprendre les effets qu'ont les droits de scolarité et l'aide financière accordée aux étudiantes et aux étudiants sur le taux de fréquentation des établissements, particulièrement en ce qui concerne les programmes de formation professionnelle et la Garantie d'accès aux études.

Outre ces activités de recherche, le Conseil continuera à s'efforcer d'obtenir la participation du milieu de l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur les ateliers et événements organisés avec succès en 2008-2009.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur apporte au Conseil une riche variété de points de vue. Les membres du conseil d'administration tirent parti de leur expérience du monde des affaires, de l'enseignement postsecondaire et du service public pour guider et soutenir les initiatives du Conseil.

Le conseil d'administration a pour rôle de définir les orientations stratégiques du Conseil et de veiller à ce que ses activités correspondent à son mandat. Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec la direction pour élaborer et approuver le plan d'affaires annuel du Conseil.

Le conseil d'administration du Conseil s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2008-2009 : les 13 mai 2008, 15 juillet 2008, 22 septembre 2008, 11 décembre 2008 et 16 et 17 mars 2009.

Tous les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.



L'Honorable
Frank Iacobucci,
C.C., c.r.
PRÉSIDENT

MANDAT : DU 12 MAI 2006 AU 11 MAI 2009,
RECONDUIT DU 25 FÉVRIER 2009
AU 24 FÉVRIER 2012

L'honorable Frank Iacobucci a eu une brillante carrière dans le secteur privé du droit, le monde universitaire, le service public et la magistrature. Il a obtenu son B.Sc.C. et son LL.B. de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a ensuite reçu sa LL.M. et son diplôme de droit international de l'Université de Cambridge. En 1967, il est entré à la faculté de droit de l'Université de Toronto, où il a enseigné jusqu'en

1985. Il a également été vice-président des affaires internes de l'Université de Toronto de 1975 à 1979 et doyen de la faculté de droit de 1979 à 1983. De 1983 à 1985, il a été vice-président et vice-recteur principal de l'Université. En 1985, M. Iacobucci a été nommé sous-ministre adjoint de la Justice et procureur général adjoint du Canada. Il a été nommé juge en chef à la Cour fédérale du Canada en 1988 et juge à la Cour suprême du Canada en 1991.

Il a pris sa retraite de la Cour suprême du Canada en juin 2004 et a été président par intérim de l'Université de Toronto de septembre 2004 à juin 2005. Le 1er juillet 2005, il est entré au service de Torys LLP comme avocat et a été nommé président du conseil d'administration de la société Torstar. Il est actuellement conseiller en déontologie pour l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada et membre du conseil d'administration de Tim Hortons Inc. Il est en outre membre de la Commission du droit de l'Ontario. Il est compagnon de l'Ordre du Canada.



Norie Campbell
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

MANDAT : DU 5 OCTOBRE 2006
AU 4 OCTOBRE 2009

Norie Campbell est première vice-présidente et avocate générale adjointe au service juridique du Groupe Financier Banque TD. De juin 2004 à janvier 2006, elle a été vice-présidente et adjointe spéciale au chef de la direction.

Avant de se joindre au service juridique du Groupe Financier Banque TD en décembre 2000, Mme Campbell a exercé le droit au sein du groupe du droit des affaires du cabinet McCarthy Tétrault. Mme Campbell est membre du conseil d'administration de la St. Christopher House Community Endowment.

Elle détient un LL.B. et une LL.M. (services bancaires et financiers) de l'Osgoode Hall Law School. Elle a été admise au barreau de l'Ontario en 1997.



Gisèle Chrétien
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

MANDAT : DU 6 SEPTEMBRE 2006
AU 5 SEPTEMBRE 2009

Gisèle Chrétien a été présidente du Collège Boréal de Sudbury de 1998 à 2006. Auparavant, elle était vice-présidente des programmes et du soutien scolaire au Collège Boréal, ainsi que doyenne des services communautaires et de santé et directrice des services de santé.

À l'heure actuelle, Mme Chrétien est présidente du conseil d'administration de l'Hôpital régional de Sudbury et présidente du conseil d'administration de TFO.

Elle est titulaire d'un diplôme en sciences infirmières du Collège Cambrian, d'un B.Sc.Inf. de l'Université Laurentienne et d'une M.Ed. de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto.



Navin Dave
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

MANDAT : DU 20 SEPTEMBRE 2006
AU 19 SEPTEMBRE 2009

Navin Dave est associé directeur de l'optimisation des ressources mondiales chez KPMG.

De 1984 à 1988, il a été associé responsable de la division des conseillers en gestion du bureau de Calgary. En 1994, il est allé travailler à New Delhi en Inde, à titre d'associé directeur de KPMG Inde. À son retour au Canada, il a été nommé associé directeur du bureau de Calgary et de l'Ouest du Canada.

M. Dave détient un B.Sc. en génie mécanique de l'Université de Londres et une M.Sc. en génie de la production de l'Université de Birmingham. Il est fellow de l'Institut des comptables agréés et consultant agréé en gestion.



Catherine Henderson
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

MANDAT : DU 13 JUIN 2007 AU 12 JUIN 2008,
RECONDUIT DU 11 JUIN 2008 AU 10 JUIN 2011

Conseillère en gestion, Catherine Henderson a déjà été rectrice de l'École d'art et de design de l'Ontario, rectrice du Collège Centennial et vice-rectrice à l'enseignement du Collège Sheridan. Durant sa brillante carrière, Dr. Henderson a aussi occupé divers postes d'enseignement dans d'autres grands établissements d'enseignement de l'Ontario.

Mme Henderson, Ph.D., est un membre actif de sa collectivité et fait partie du conseil d'administration de la Société canadienne de la sclérose en plaques et du comité directeur de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

Elle possède un doctorat en éducation de l'Université de Toronto, une maîtrise en éducation de l'Université Brock, un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et un diplôme du Collège Sheridan.



David Marshall
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

MANDAT : DU 13 JUIN 2007 AU 12 JUIN 2008,
RECONDUIT DU 11 JUIN 2008
AU 10 JUIN 2011

David Marshall est recteur du Collège Mount Royal depuis 2003. Avant de travailler à ce collège, Dr. Marshall a fait une longue carrière en éducation. Il a notamment été enseignant, professeur et doyen. Avant d'occuper le poste actuel, il a été recteur de l'Université Nipissing, où il a dirigé pendant 13 ans le processus de transition vers une université indépendante. David Marshall, Ph.D., aide actuellement le Collège Mount Royal à effectuer une transition semblable.

M. Marshall est un chef de file du secteur de l'enseignement postsecondaire et a publié des ouvrages sur la gestion de l'enseignement supérieur et les études universitaires de premier cycle. Il fait partie des dirigeants de plusieurs organismes internationaux d'enseignement supérieur.

David Marshall possède un baccalauréat ès sciences de l'Université Western Ontario, un diplôme en éducation de l'Université de Lakehead, ainsi qu'une maîtrise en éducation et un doctorat en administration scolaire de l'Université d'Alberta.



Philip Steenkamp
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
(SANS DROIT DE VOTE)

MANDAT : DU 6 SEPTEMBRE 2006
AU 5 SEPTEMBRE 2009

Philip Steenkamp a été nommé sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario en mars 2006.

Il était auparavant sous-ministre des politiques stratégiques et du développement social au bureau du premier ministre de la Colombie-Britannique. Il a aussi occupé le poste de sous-ministre de l'Enseignement postsecondaire en Colombie-Britannique, où il a dirigé l'élaboration d'une vision globale à long terme visant à créer, pour 2010, 25 000 nouvelles places pour les étudiant2es et étudiants du niveau postsecondaire.

Il détient un B.A. avec spécialisation en histoire et en anglais de l'Université du Natal à Durban, en Afrique du Sud, ainsi qu'une M.A. et un Ph.D. en histoire africaine de l'Université Queen's, à Kingston, en Ontario.



Deborah Newman
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
(SANS DROIT DE VOTE)

MANDAT : DU 25 FÉVRIER 2009
AU 24 FÉVRIER 2012

En décembre 2008, Deborah Newman a été nommée sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités.

Avant cette nomination, elle a été pendant trois ans sous-ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Dans ce rôle, Mme Newman était responsable des services policiers et correctionnels et de la sécurité publique,

notamment la Police provinciale de l'Ontario, de la supervision des services policiers municipaux, du Centre des sciences judiciaires, du Bureau du coroner en chef, du Bureau du commissaire des incendies et de la Gestion des situations d'urgence.

Avant de se joindre à la fonction publique de l'Ontario en 1987, Mme Newman a exercé divers rôles de haute direction au sein des services correctionnels de l'Alberta.

Deborah Newman est titulaire d'un baccalauréat en psychologie et d'une maîtrise en criminologie de l'Université d'Ottawa et diplômée du programme des cadres de direction du secteur public de l'Université Queen's.

OFFICIERS DU CONSEIL

James Downey

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Kenneth Norrie

VICE-PRÉSIDENT, RECHERCHE

Elka Walsh

DIRECTRICE DES SERVICES AUX CADRES

Laura Butler

DIRECTRICE DES SERVICES GÉNÉRAUX

Bob Glass

DIRECTEUR DES SERVICES AUX CADRES (PAR INTÉRIM)
DU 15 JUILLET 2008 AU 26 JANVIER 2009

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Deloitte.

Aux membres du conseil d'administration du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Nous avons vérifié le bilan du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur au 31 mars 2009 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 17 avril 2009

DELOITTE & TOUCHE S.R.L.
5140 YONGE STREET
SUITE 1700
TORONTO ON M2N 6L7
CANADA

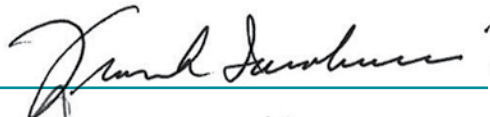
TÉL. : 416-601-6150
TÉLÉC. : 416-601-6151
WWW.DELOITTE.CA


Bilan

AU 31 MARS 2009

	2009	2008
Actif		
Trésorerie	811 979 \$	672 036 \$
Débiteur (note 8)	–	192 925 \$
Montant à recevoir du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (note 4)	98 630 \$	–
Intérêts à recevoir	770 \$	3 059 \$
TPS à recevoir	–	3 797 \$
	911 379 \$	871 817 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	804 581 \$	524 455 \$
Avantages incitatifs relatifs à un bail	118 970 \$	157 556 \$
Apports en capital reportés (note 5)	487 446 \$	627 791 \$
Montant à payer au ministère de la Formation et des Collèges et Universités (note 4)	–	197 394 \$
	1 410 997 \$	1 507 196 \$
Dette nette	(499 618 \$)	(635 379 \$)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	487 446 \$	627 791 \$
Charges payées d'avance	12 172 \$	7 588 \$
	499 618 \$	635 379 \$
Surplus cumulé	–	–

Approuvé par le conseil d'administration


ADMINISTRATEUR


ADMINISTRATEUR

État des résultats

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	Chiffres du budget (note 10)	2009 Montants réels	2008 Montants réels
Produits			
Financement provincial	8 000 000 \$	5 275 912 \$	2 820 976 \$
Amortissement des apports en capital reportés	–	163 063 \$	132 109 \$
Intérêts créditeurs	–	20 123 \$	34 057 \$
	8 000 000 \$	5 459 098 \$	2 987 142 \$
Charges (note 3)			
Gouvernance	670 600 \$	1 079 774 \$	851 968 \$
Recherche	6 213 300 \$	3 442 655 \$	959 444 \$
Administration	1 116 100 \$	936 669 \$	1 175 730 \$
	8 000 000 \$	5 459 098 \$	2 987 142 \$
Surplus de l'exercice et surplus cumulé à la fin	–	–	–

État de la variation de la dette nette

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
Dette nette au début	635 379 \$	356 205 \$
Surplus de l'exercice	–	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	22 718 \$	406 682 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	(163 063 \$)	(132 109 \$)
Autres ajustements – charges payées d'avance	4 584 \$	4 601 \$
Dette nette à la fin	499 618 \$	635 379 \$

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports en capital reportés	(163 063 \$)	(132 109 \$)
Amortissement des immobilisations corporelles	163 063 \$	132 109 \$
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(38 586 \$)	(35 369 \$)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Intérêts à recevoir	2 289 \$	2 107 \$
Débiteurs	192 925 \$	
TPS à recevoir	3 797 \$	(2 304 \$)
Charges payées d'avance	(4 584 \$)	(4 601 \$)
Créditeurs et charges à payer	280 126 \$	148 966 \$
Montant à recevoir du ministère de la Formation et des Collèges et Universités	(98 630 \$)	
Montant à payer au ministère de la Formation et des Collèges et Universités	(197 394 \$)	(199 937 \$)
	139 943 \$	(91 138 \$)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	22 718 \$	(406 682 \$)
Activités de financement		
Apports reportés liés aux immobilisations	(22 718 \$)	81 630 \$
Augmentation (diminution) de la trésorerie	139 943 \$	(416 190 \$)
Solde de trésorerie au début	672 036 \$	1 088 226 \$
Solde de trésorerie à la fin	811 979 \$	672 036 \$

1. L'organisme

CRÉATION ET STATUT

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil ») a été établi en vertu de la Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (la « Loi »).

Le Conseil est un organisme de la Couronne lié au ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le « MFCU ») et il est considéré comme un organisme des Services opérationnels.

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur est une personne morale sans capital-actions et il n'est pas assujéti à la Loi sur les personnes morales ni à la Loi sur les renseignements exigés des personnes morales. Le Conseil est assujéti au paragraphe 134(1), à l'article 132 et à l'article 136 de la Loi sur les sociétés par actions. En tant qu'organisme de la Couronne, le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

Le Conseil est un organisme de la Couronne et n'exerce ses pouvoirs qu'à ce titre. Les limites de la capacité du Conseil à entreprendre certaines activités sont présentées à la fois dans la Loi et dans le protocole d'entente entre le Conseil et le MFCU daté du 6 décembre 2006.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

L'objectif du Conseil consiste à aider le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à améliorer tous les aspects du secteur de l'éducation postsecondaire, notamment la qualité de l'éducation fournie dans le secteur, l'accessibilité à l'éducation postsecondaire et la responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est administré par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par décret pour des mandats de durées variables.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les conventions comptables suivies par le Conseil sont les suivantes :

COMPTABILITÉ D'EXERCICE

Les produits et les charges sont présentés selon la comptabilité d'exercice. En vertu de la comptabilité d'exercice, les produits sont constatés dans la période au cours de laquelle les opérations dont ils découlent sont réalisées ou les faits dont ils découlent se produisent; les charges sont constatées lorsque les biens sont acquis ou les services rendus et qu'une responsabilité légale est engagée ou que des transferts sont exigibles.

PAIEMENTS DE TRANSFERT GOUVERNEMENTAUX

Le Conseil est financé uniquement par la province d'Ontario conformément aux ententes relatives au budget établies par le MFCU. Les présents états financiers reflètent les ententes de financement conclues qui ont été approuvées par le MFCU.

Les paiements de transfert reçus du MFCU sont constatés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le paiement est autorisé et les faits donnant lieu au transfert se produisent, les critères de rendement sont remplis et des estimations raisonnables du montant peuvent être faites.

APPORTS REPORTÉS

Certains montants, y compris les paiements de transfert du MFCU, sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et peuvent être affectés uniquement à l'exécution de certains programmes ou de travaux précis. Le financement n'est constaté à titre de produits que dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont fournis.

Tout montant reçu qui est affecté au financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est présenté dans les apports en capital reportés et est constaté sur la durée de vie utile de l'actif, laquelle tient compte de la prestation des services connexes. Les apports en capital reportés sont amortis dans les produits conformément à la politique d'amortissement appliquée à l'immobilisation comptabilisée connexe.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. Le coût de l'apport en immobilisations corporelles est comptabilisé à la juste valeur estimative à la date de l'apport. Lorsque la juste valeur ne peut être estimée, l'immobilisation corporelle est constatée à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés à titre de charge au moment où ils sont engagés. Les améliorations qui augmentent ou prolongent de manière importante la durée de vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les frais liés aux logiciels sont constatés à titre de charge au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Lors de la préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces montants.

3. Répartition des charges

	Gouvernance	Recherche	Administration	Total
Salaires et avantages sociaux	556 605 \$	843 248 \$	356 919 \$	1 756 722 \$
Contrats de recherche	–	2 441 779 \$	–	2 441 779 \$
Contrats de consultation	271 922 \$	35 101 \$	22 128 \$	329 151 \$
Autres charges d'exploitation	251 247 \$	122 527 \$	557 622 \$	931 396 \$
	1 079 774 \$	3 442 655 \$	936 669 \$	5 459 098 \$

4. Montants à payer au (à recevoir du) ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Conformément au protocole d'entente entre le Conseil et le MFCU, l'excédent du financement reçu sur les dépenses pourrait être remboursable et il est comptabilisé à titre de montant à payer au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Au cours de l'exercice 2008-2009, il y a eu un manque de fonds. Le montant en question est présenté en tant que montant à recevoir du ministère, car il se rapporte au budget approuvé pour l'exercice 2008-2009.

5. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et d'autres apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital est comptabilisé dans les produits dans l'état des résultats.

Au cours de l'exercice, le Conseil a utilisé 22 718 \$ du financement versé par le MFCU (112 725 \$ en 2008) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les fonds du MFCU utilisés pour acquérir ces immobilisations ont été inclus dans les apports en capital reportés et seront amortis dans les produits de la même façon que les immobilisations acquises.

	2009	2008
Solde au début	627 791 \$	678 270 \$
Apports reçus	22 718 \$	81 630 \$
Moins les montants amortis dans les produits	163 063 \$	132 109 \$
Solde à la fin	487 446 \$	627 791 \$

Les apports en capital reportés correspondent principalement au financement reçu au titre des améliorations locatives.

6. Immobilisations corporelles

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	51 745 \$	30 484 \$	21 261 \$	32 989 \$
Améliorations locatives en cours	707 569 \$	260 757 \$	446 812 \$	585 156 \$
Mobilier et équipement	23 304 \$	3 931 \$	19 373 \$	9 646 \$
	782 618 \$	295 172 \$	487 446 \$	627 791 \$

7. Conventions de prestations de retraite

Le Conseil verse des cotisations pour le compte de son personnel au Régime de retraite des fonctionnaires (le « RRF ») administré par la Commission du régime de retraite de l'Ontario (la « CRRO »), lequel constitue un régime interentreprises. Le régime est un régime à prestations déterminées qui précise le montant des prestations de retraite que recevront les salariés en fonction des années de service et des taux de salaire.

Pour l'exercice 2008-2009, les taux de cotisation se sont établis à 8 % du revenu de base annuel, plus 6,2 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension et, le cas échéant, 8 % de l'excédent du revenu sur le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, jusqu'au 1er janvier 2009, date à partir de laquelle les taux ont été appliqués selon un système à deux niveaux. Les nouveaux taux s'établissent à 6,4 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, plus 8,75 % de l'excédent du revenu sur le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. Les cotisations d'un montant de 68 444 \$ (44 419 \$ en 2008) ont été effectuées à l'égard du revenu des salariés et elles sont présentées à titre de charges dans l'état des résultats.

8. Obligations locatives et autres engagements

Le Conseil a signé un bail visant des bureaux à louer d'une superficie de 7 670 pieds carrés situés au 24e étage du 1 Yonge Street, à Toronto. Le bail, d'une durée de cinq ans à compter du 15 mai 2007, a été négocié par la Société immobilière de l'Ontario. La superficie louable est passée à 7 717 pieds carrés en raison d'améliorations apportées par le bailleur en vue de respecter les exigences imposées par le Conseil dans le bail. Le loyer est payable mensuellement.

Les dispositions du bail du Conseil prévoient le versement en espèces de 25 \$ par pied carré louable, à titre d'avantages incitatifs relatifs à un bail. Un montant de 192 925 \$ a été reçu et une tranche de ce montant a été amortie afin de réduire les charges locatives pour l'exercice. L'amortissement se poursuivra sur la durée du bail.

Les engagements annuels minimaux en vertu des contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Locaux	Matériel de bureau
2009-2010	248 930 \$	9 072 \$
2010-2011	248 930 \$	9 072 \$
2011-2012	248 930 \$	9 072 \$
2012-2013	31 163 \$	4 368 \$
	777 953 \$	31 584 \$

9. Obligations contractuelles

La Conseil a conclu des contrats pluriannuels avec des chercheurs en milieu universitaire, en vertu desquels les projets à effectuer et les paiements prévus s'échelonnent sur plusieurs années. Ces contrats représentent des montants liés à des services de recherche qui n'ont pas encore été rendus.

	Contrats de recherche
2009-2010	1 771 131 \$
2010-2011	587 988 \$
2011-2012	193 856 \$
2012-2013	50 398 \$
	2 603 373 \$

10. Chiffres du budget

Un budget total de 8 000 000 \$ a été approuvé par le MFCU pour l'exercice 2008-2009. La trésorerie réelle remise au Conseil a été moins élevée que le montant prévu au budget, en raison du niveau d'activité prévu au cours de l'exercice.

Après la fin de l'exercice, le Conseil a été informé que les budgets à venir seront réduits de 3 000 000 \$. Le Conseil a demandé un allègement de cette réduction.



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

ISSN 1920-4140

Renseignements supplémentaires :
1, rue Yonge, bureau 2402 Toronto, ON M5E 1E5 Canada
Téléphone : (416) 212-3893 Télécopieur : (416) 212-3899
Courriel : info@heqco.ca www.heqco.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009